

Réf: Dossier N° 069265

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « TELIA SECURITE » en abrégé « TSS »

Siège social Abidjan, Yopougon, ANANERAIRE, Lot 1878, Ilot
202

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 22/12/2021, et enregistrés au CEPICI le 04/01/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « TELIA SECURITE » en abrégé « TSS »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

- La surveillance humaine,
- La surveillance par des systèmes électroniques de sécurité,
- Le gardiennage de biens meubles ou immeubles, ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans ces immeubles,
- Le convoyage,
- L'escorte et la sécurité,
- La surveillance expresse et sécurisée de tous fonds, personnes ou produits,
- Sécurité d'accès et surveillance de chantier,
- Sécurité d'accès et surveillance de bâtiments, et immeubles de bureaux,
- Sécurité d'accès et surveillance de salle de spectacle, forum, colloque, palais etc.
- Divers.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières,

commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Yopougon, ANANERAIRE, Lot 1878, Ilot 202

Dirigeant(s) : M ISSA KONE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-00258 du 18/01/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°01942/GTCA/RC/2022 du 18/01/2022

